

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17664**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'environnement spécialité Gestion automatisée des systèmes de traitement des eaux

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|---|
| Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université Sciences et techniques du Languedoc Montpellier II Modalités d'élaboration de références : CNESER | Le Président de l'université Montpellier II, Le Recteur de l'académie, Le Directeur de l'IUT de Montpellier, Université Sciences et techniques du Languedoc Montpellier II |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342 Développement et protection du patrimoine culturel, 343r Mesure de la pollution atmosphérique, contrôle de la qualité de l'eau, mesure de la radio-activité, 343u Surveillance et exploitation d'installations de traitement des eaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de cette certification peut exercer les activités suivantes:

- Mise en oeuvre des techniques épuratoires et d'analyse des eaux:

analyse les caractéristiques des eaux d'entrée et de sortie du système
configure le process de traitement en fonction de l'efficacité d'épuration exigée
gère le devenir des sous-produits de traitement

- Maintenance technique des systèmes de traitement des eaux:

planifie les opérations d'entretien du système d'exploitation

identifie tout type de dysfonctionnement du système (technique ou biologique), il en recherche l'origine et met en oeuvre une solution technique adaptée.

- Dimensionnement des réseaux:

évalue les besoins en eau potable d'une collectivité

dimensionne et porte des diagnostics sur les réseaux eaux pluviales, eaux usées, eaux potables

utilise des logiciels de dimensionnement

- Management et culture professionnelle:

assure la veille réglementaire et technique du domaine de traitement des eaux

adapte le système d'exploitation en fonction de l'évolution de la réglementation et des techniques

participe au réseau relationnel des différents acteurs de la gestion de l'eau

encadre le personnel technique et ouvrier de l'unité de traitement

- Maîtrise des procédés et des techniques actuelles épuratoires de l'eau (physico-chimiques et biologiques)

- Maîtrise des techniques de caractérisation des effluents et des sous-produits

- Maîtrise des analyses de la qualité des eaux et l'instrumentation correspondante soit in situ soit en laboratoire (sur prélèvement)

- Maîtrise des procédés et des techniques actuelles épuratoires de l'eau (physico-chimiques et biologiques)

- Maîtrise des concepts d'automatisme et de métrologie mobilisés dans les unités de traitement.

- Maîtrise des concepts électriques, électrotechniques et hydrauliques mobilisés dans une unité de traitement (hydretechnique)

- Maîtrise des techniques de dimensionnement des réseaux d'eaux.

- Connaissance des types de réseaux de collecte et de milieux récepteurs

- Connaissance du milieu institutionnel, du contexte réglementaire et des modes de gestion des services d'assainissement

- Connaissance de la problématique de l'identification et de la quantification des agents polluants et micropolluants

- Adapter le système de traitement au réseau de collecte et au milieu récepteur

- S'adapter à tout système de traitement de l'eau pour le faire fonctionner de manière optimale.

- Optimiser le procédé épuratoire pour obtenir une qualité d'eau conforme à la réglementation en vigueur.

- Optimiser la consommation énergétique des systèmes de traitement par un suivi métrologique

- Entretenir les éléments constitutifs de l'unité de traitement.

- Elaborer un planning de maintenance préventive

- Mettre en oeuvre une maintenance curative de l'outil : détecter et identifier tout dysfonctionnement et le résoudre

- Animer et participer à des réunions avec les acteurs institutionnels

- Animer une équipe de techniciens et ouvriers

- Autonomie, méthode, rigueur et prise de décision

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité:

- dans le service des eaux d'une collectivité locale, d'un regroupement de commune ou d'un syndicat,
- dans une compagnie fermière de gestion des eaux,
- dans un service départemental de conseil en matière de gestion de l'eau,
- dans le service environnemental d'une entreprise agroalimentaire, sidérurgique,
- dans un bureau d'étude et de conception d'unité de traitement des eaux.
- dans un bureau d'études environnement

Ce professionnel peut prétendre ou évoluer vers les emplois suivants:

- Technicien d'exploitation dans une unité de traitement des eaux
- Technicien de maintenance dans une unité de traitement des eaux
- Gestionnaire de systèmes de traitement des eaux
- Gestionnaire de réseaux d'eau.
- Responsable d'une unité de traitement des eaux
- Responsable d'un service maintenance des équipements de traitement des eaux
- Cadre technique dans une structure de conseil à l'épuration et à la potabilisation
- Cadre technique pour la conception de système de production d'eau potable et d'épuration
- Concepteur de système de traitement de l'eau au sein de cabinet d'étude, en France ou à l'Etranger
- Conseiller en épuration et potabilisation dans les sociétés fermières ou collectivités territoriales

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2301 : Distribution et assainissement d'eau

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes:

UE1: Hydraotechnique (11ECTS)

- Hydraulique (2ECTS)
- Géomatique et modélisation des ouvrages (2ECTS)
- Génie civil (1ECTS)
- Consommation et production d'énergie (1ECTS)
- Les capteurs dans les usines et les réseaux d'eau (1ECTS°)
- Automatisme et télégestion (2ECTS)
- Electrotechnique (2ECTS)

UE2: Traitement et analyse des eaux (12ECTS)

- Filières de traitement (3ECTS)
- Procédés séparatifs (3ECTS)
- Procédés biologiques (3ECTS)
- Chimie de l'eau (1ECTS)
- Dispositifs et techniques d'analyses (2ECTS)

UE4: Communication-Réglementation-Anglais (7ECTS)

- Réglementation (3ECTS)
- Expression et communication orale et écrite-Culture professionnelle (2ECTS)
- Anglais (2ECTS)

UE4: Projet tutoré (10ECTS)

UE5: Stage ou activité en entreprise (20ECTS)

Modalités de contrôle des connaissances: contrôle continu en cours de formation (CCF)

Modalité de compensation entre UE: conforme à l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage...

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Validité des composants acquises : non prévue

| | | | |
|--|---|--|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et d'au minimum 25% de professionnels du secteur d'activité concerné |
| En contrat d'apprentissage | X | | jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et d'au minimum 25% de professionnels du secteur d'activité concerné |
| Après un parcours de formation continue | X | | jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et d'au minimum 25% de professionnels du secteur d'activité concerné |
| En contrat de professionnalisation | X | | jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et d'au minimum 25% de professionnels du secteur d'activité concerné |
| Par candidature individuelle | X | | jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et d'au minimum 25% de professionnels du secteur d'activité concerné |
| Par expérience dispositif VAE | X | | jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et d'au minimum 25% de professionnels du secteur d'activité concerné |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

N° d'habilitation: 20060438 du 18 juillet 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Décret du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp2.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-montp2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université Montpellier II

Place Eugène Bataillon

34095 Montpellier

tél: 04.67.14.46.27 / Fax: 04.67.14.46.27

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ENIL de Mamirolle (Franche-Comté): de Septembre à Décembre

<http://www.enil.fr/formations/licences-pro.html>

LEGTA de la Canourgue (Languedoc-Roussillon): de Septembre à Décembre

<http://193.48.221.67/web/3-accueil.php>

IUT Montpellier-Sète, Département Chimie de Sète: de Janvier à Mars

<http://www.iutmontp.univ-montp2.fr/licences-professionnelles/chimie-sete-32>

Historique de la certification :

La formation a été habilitée lors de la dernière année du quadriennal 2003-2006, puis renouvelée à deux reprises pour quatre ans dans le cadre du quadriennal 2007-2010 et 2011-2014